



Réuni en séance le 28 septembre 2016, en présence de 36 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte par 33 voix pour et 1 abstention le Règlement sur les taxes de séjour
2. Il accepte à l'unanimité l'affectation du Fond des Energies renouvelables (CHF 460'000.-)
3. Il accepte à l'unanimité la décision de principe visant à la modification partielle du PAZ du secteur Peuti (dépôt de bois)
4. Il accepte à l'unanimité la décision de principe visant à la modification partielle du PAZ/RCCZ de la zone mixte M2 à Verbier (en aval du Centre sportif)

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 28 novembre 2016

Fait à Bagnes, le 29 septembre 2016

Le Conseil Général